

La SAUVETAT du DROPT

Organisation Comité des Fêtes - Village situé entre Miramont de Guyenne, Eymet et Duras

Dimanche 4 Décembre 2022 Vide-greniers / Brocante

En extérieur uniquement - Véhicules sur place - 2€ / ml - 50 exposants
Viennoiserie et boissons chaudes dès 7h - Restauration et buvette sur place

Renseignements et Inscriptions : Carole : 06 02 22 60 28 ou Carmen : 05 53 79 91 49
ou caro.peyraud@hotmail.fr

IMPÉRATIF - Pour être inscrit, ce bulletin devra être accompagné des pièces suivantes:

- ⇒ **Particulier**: photocopie de la Carte d'Identité ou du Permis de Conduire recto-verso.
- ⇒ **Professionnel**: copie de l'enregistrement à la Chambre du Commerce.
- ⇒ Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.
- ⇒ Bulletin d'inscription à renvoyer à :
COMITÉ des FÊTES (Maison des Loisirs)
1, Avenue du Gué - 47800 La Sauvetat du Dropt

www.la-sauvetat-du-dropt.fr

Jumelé à un MARCHÉ de NOËL qui a lieu dans la salle des sports. Pour s'inscrire, obligation de créer vous-même et d'être inscrit à la chambre des métiers ou via une association. Idem pour les produits du terroir.
Info: caro.peyraud@hotmail.fr

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

A renvoyer: Comité des Fêtes (Maison des Loisirs) - 1, Avenue du Gué - 47800 La Sauvetat du Dropt

Attestation d'Inscription au VIDE-GRENIERS / BROCANTE Du dimanche 4 Décembre 2022 - En Extérieur obligatoirement

Je soussigné(e),

Nom et Prénom:

Adresse:

Tel : @ :

Titulaire de la pièce d'Identité n°

Délivrée le Par

DÉCLARE SUR L'HONNEUR

- Pour les stands du vide-greniers et brocante: ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce).
- Certifie ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers ou brocantes au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal).

Fait à le Signature

Ci-joint le règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de m.
Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation.